



PLAN DE DÉPLACEMENT D'ENTREPRISE L'EXEMPLE DE L'INSTITUT CLAUDIUS REGAUD



PRÉSENTATION DE L'INSTITUT

INSTITUT CLAUDIUS REGAUD

Adresse:

Institut Claudius Regaud
20-24 rue du Pont Saint-Pierre
31052 Toulouse Cedex

Activité:

L'Institut Claudius Regaud, hôpital privé à but non lucratif fondé en 1923, est le centre de lutte contre le cancer de la région Midi-Pyrénées. Il est actuellement situé dans le quartier Saint-Cyprien de Toulouse, à proximité immédiate de l'hôpital de La Grave.

Contact:

Madame Lydia GUILBERT
Tél. : 05 67 69 63 10
Courriel : guilbert.lydia@claudiusregaud.fr



Institut Claudius Regaud

OPÉRATION

CONTEXTE ET OBJECTIFS:

En 2005, l'Institut Claudius Regaud (ICR) décide de s'engager dans la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), prévu par la loi sur L'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Au-delà des dispositions légales prévues par ces lois, la décision de l'Institut repose sur une analyse très pragmatique. En effet, situé en centre-ville, l'Institut reste difficile d'accès pour les véhicules individuels, même s'il est très bien desservi par les transports en commun. En outre, des personnes au profil très varié (salariés, étudiants, patients, visiteurs, etc.) se rendent à l'Institut, créant ainsi des besoins en matière de déplacements très différents. Enfin, l'hôpital sera délocalisé sur le site du Cancéropôle d'ici 4 à 5 ans.

Ainsi, les objectifs du PDE sont doubles : améliorer les conditions actuelles d'accessibilité à l'Institut Claudius Regaud et anticiper les problèmes de déplacement liés à la délocalisation du site.

Dans ce contexte, le PDE est inscrit dans une relation contractuelle avec les organismes et les collectivités concernées : le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération de Toulouse (SMTC Tisséo), l'ADEME et la Région Midi-Pyrénées.

DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION:

La mise en place du PDE s'est effectuée en 4 étapes. Il a fallu commencer par analyser l'existant, réaliser un état des lieux, avant d'élaborer un projet qui a ensuite été mis en œuvre puis évalué. Les actions de communication interne, essentielles à la réussite du projet, constituent la dernière étape.

PLAN DE DÉPLACEMENT D'ENTREPRISE L'EXEMPLE DE L'INSTITUT CLAUDIUS REGAUD

PHASE 1 : Analyse de l'existant et état des lieux :

Un Comité de Pilotage du PDE a été mis en place par l'Institut, composé :

- du responsable des ressources humaines
- de la surveillante générale
- de la responsable de la communication
- de la représentante du Comité d'Entreprise
- de la chargée de mission et coordonnatrice du PDE.

Dans un second temps, le Comité de Pilotage a été élargi aux représentants de l'ADEME, de la Région Midi-Pyrénées, de l'ARPE et de Tisséo SMTC.

Son rôle : suivre la démarche de PDE ainsi que le travail du prestataire extérieur retenu et mener une campagne interne de sensibilisation et de communication.

Durant cette première phase, ce comité de pilotage et le bureau d'études retenu (« Les Urbanistes Associés ») se sont renseignés sur l'accessibilité du site, le stationnement, les déplacements et les pratiques des publics concernés puis ont analysé les difficultés, les dysfonctionnements et les attentes éventuelles.

Au cours de l'année 2005, le bureau d'études a ainsi remis trois questionnaires au personnel de l'Institut.

Le premier portait sur leurs habitudes de déplacement domicile-travail. Le second était axé sur la disponibilité des places de parking pour les voitures, les deux roues motorisés et les vélos. Enfin, le dernier évoquait le projet d'attribution d'une aide financière aux frais de transport en commun.

À noter que la méthode des questionnaires employée par le bureau d'étude a été plutôt pertinente puisque plus de 50% du personnel y a répondu.

Les résultats du premier questionnaire ont révélé qu'une forte proportion de déplacements était réalisée en véhicule individuel. Seul un quart des salariés utilisait les transports en commun.

Ce constat a mis en exergue une situation paradoxale puisque les domiciles sont majoritairement situés à Toulouse et qu'il est, par ailleurs, difficile de stationner dans le quartier Saint-Cyprien.

En l'espèce, ces pratiques étaient essentiellement dues au manque d'information du personnel et aux modes de fonctionnement horaire de l'Institut, incompatibles avec ceux des transports en commun.

Le second questionnaire a montré que plus de 80% des employés rencontraient des difficultés de stationnement. Concernant les vélos, le stationnement était perçu comme relativement aisé, bien qu'ils soient attachés à des grilles et que l'Institut ne possède pas de parking aménagé.

Enfin, d'après les **résultats de la dernière enquête**, il ressortait que le personnel était globalement plus intéressé par le versement d'une aide financière à l'utilisation des transports en commun que par la préservation d'un stationnement pour les véhicules personnels.

Parallèlement à ces 3 questionnaires, plusieurs études internes ont été réalisées :

- Pointage des stationnements pour vélos,
- Recensement des emplacements de stationnement voitures,
- Mesure précise des flux des différentes catégories d'usagers, aux différents points d'accès.

PHASE 2 : Élaboration du projet de PDE :

L'Institut Claudius Regaud déménageant sur le site du Cancéropôle d'ici 4 à 5 ans, les mesures proposées par le bureau d'études pour l'emplacement actuel de l'hôpital répondaient à des problématiques de court terme. Le comité de pilotage a donc validé des propositions simples, pragmatiques et peu onéreuses permettant un changement rapide des comportements.

Certaines de ces solutions serviront également de test pour le futur hôpital prévu sur le site du Cancéropôle.

• Favoriser les modes doux et les transports en commun :

• Pour les salariés et les internes :

- Mise en place d'un système d'aide financière afin de les inciter à utiliser les transports en commun pour leur trajet domicile travail
- Stationnement dans les box du sous-sol réservé aux 2 roues motorisés
- Mise à disposition de 2 vélos de service pour les déplacements professionnels de courtes distances

• Pour tous :

- Une quarantaine de places de stationnement supplémentaires pour les vélos ont été prévues

• Favoriser le co-voiturage :

- Utilisation d'un logiciel de covoiturage facilitant la mise en relation des personnes intéressées
- Mise à disposition de places de parking réservées au covoiturage



• Organiser le stationnement:

Les mesures du PDE de l'Institut ne devant pas inciter à l'usage de la voiture particulière, le plan a prévu:

- une dissociation des quotas de places du parking Rouget entre le CHU et l'Institut, ce dernier ne disposant plus que de 70 places au lieu des 140 initialement (pour 500 salariés);
- la mise en place d'un système de carte à durée limitée (à revalider tous les ans), pour éviter les appropriations;
- le contrôle d'accès au parking de la Grave au moyen d'une barrière automatique;
- la gestion des places de parking en fonction des horaires de travail: places « personnel tôt/ tard ».

• Améliorer la communication:

• Pour les salariés et les internes:

Les salariés ont été sensibilisés aux modes doux et au covoiturage et ils ont pu s'informer de l'état d'avancement et des résultats du PDE grâce à:

- la mise à disposition d'un local dédié au PDE
- la diffusion d'informations sur Intranet
- l'édition d'un livret offert aux salariés

• Pour tous:

Sur tous les courriers officiels de l'Institut ainsi que sur son site Internet, le public dispose d'informations sur les modes doux et les transports en commun.

PHASE 3: Mise en œuvre et évaluation du PDE:

À ce stade, le bureau d'études a assisté le maître d'ouvrage dans le choix des indicateurs de suivi, l'accompagnement et l'appui technique.

Le bilan des actions réalisées dans le cadre du PDE au 31 décembre 2006 est le suivant:

• Transports en commun:

- Une indemnité issue d'un accord d'entreprise, fixée à 33% du montant des dépenses engagées pour les transports en commun, a été accordée aux salariés de l'Institut
- Depuis février 2006, l'ICR a versé une indemnité totale de 9400 €; 13 nouvelles personnes, en moyenne, font une demande d'indemnité chaque mois pour les accompagner dans l'utilisation des transports en commun

• Mode doux:

- 50 personnes environ viennent en vélo chaque jour, contre 16 auparavant
- Plus de 60 salariés se rendent à pied à l'ICR chaque jour contre 36 auparavant

• Covoiturage:

- Création de 7 places de parking exclusivement réservées au covoiturage; ces emplacements étant occupés à 65%, l'action sera relancée
- 20 personnes seulement utilisent le logiciel de covoiturage; il est donc envisagé de perfectionner ce logiciel afin d'y inclure également la gestion des places de parking et la recherche de covoitureurs en prenant en compte d'autres critères que le code postal uniquement.



Création de 7 places de parking exclusivement réservées au covoiturage

• Stationnement:

• **Cours de l'hôpital de La Grave:** gestion des places de parking en fonction des horaires de travail (« personnel tôt/tard »):

- matin: occupation des places satisfaisante
- après-midi: occupation des places à 50% (problème de transmission des clefs et salariés disposant déjà d'une autre place).

• **Cour Sainte Germaine et parking Roguet:** occupation satisfaisante à 85%; le personnel semble être satisfait des cartes d'accès, des barrières automatiques et du système de mutualisation des places.



Installation d'une barrière automatique pour contrôler l'accès au parking de la cour Sainte Germaine

PLAN DE DÉPLACEMENT D'ENTREPRISE L'EXEMPLE DE L'INSTITUT CLAUDIUS REGAUD



PHASE 4: Animation et communication :

L'Institut a mis en œuvre, en interne, des actions de communication et de sensibilisation afin de valoriser le PDE. Cette démarche auprès du personnel conditionne largement la réussite du projet.

Un local « Info PDE » situé à proximité du kiosque, de la cafétéria et du restaurant d'entreprise, a été mis à disposition de tous les usagers de l'Institut, dans lequel ils peuvent trouver :

- Des plans, brochures et cartes du réseau des transports en commun de l'agglomération toulousaine (métro, bus et train) et des voies de circulation
- Un zoom sur les dessertes des transports en commun disponibles à proximité de l'ICR
- Des informations sur les places de stationnement voitures et les parkings à vélos
- Le programme des ateliers pédagogiques (cf. ci-après)
- Une urne pour recueillir les questions et les suggestions

La salle de conférence et le salon d'accueil ont été mis à disposition pour organiser régulièrement des **ateliers pédagogiques « PDE »** (14 ateliers sur 1 an) entre 13h30 et 14h15, sur des thèmes aussi divers que :

- Le cadencement des dessertes ferroviaires régionales
- La sécurité routière
- La fiche de paye
- Le budget automobile
- Le budget familial
- Le constat amiable et le contrat d'assurance lors des déplacements personnels et professionnels

Par ailleurs, la fréquentation de l'**Intranet** de l'Institut – diffusant des informations sur le PDE – a été très importante.

PERSPECTIVES :

- Réduction du nombre de places de parking disponibles pour les véhicules individuels afin de renforcer l'incitation à l'usage des transports en commun et des modes de déplacements alternatifs
- Intensification du covoiturage et augmentation du nombre de places réservées à cet effet
- Pérennisation du soutien financier à l'usage des transports en commun
- Évaluations régulières de l'impact des mesures mises en œuvre dans le cadre du PDE
- Prise en compte de l'impact du plan de mobilité de l'ICR pour améliorer l'accessibilité du futur hôpital qui sera implanté sur le site du Cancéropôle

FINANCEMENT

La mise en œuvre du PDE, sur une durée de 15 mois, a coûté 21 000 € TTC.

Ces dépenses sont liées à la réalisation des phases 1 et 4, le coût de la phase 3 variant en fonction des actions mises en place.

Ce Plan de Déplacement d'Entreprise a été co-financé à parts égales par l'ADEME et la Région dans le cadre du PRELUDE.



Extension du garage à vélo

Maître d'ouvrage et partenaires

